

VILLE DE ROYAN



MUSÉE

D. Musée 24.098

**Convention relative au don d'une petite cuillère de la
Kriegsmarine, gravée de l'emblème de la Kriegsmarine, HH et
Rostfrei par Danielle Martin-Moallic
Au Musée Municipal de Royan**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juillet 2020 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Ci-après dénommé « la Ville »

D'une part,

Et,

Madame Danielle MARTIN-MOALLIC
16, rue rue Henri Christiné
17200 ROYAN

Ci-après dénommé « la donatrice »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Madame Danielle Martin-Moallic, la donatrice, fait don d'une petite cuillère de la Kriegsmarine, gravée de l'emblème de la Kriegsmarine, HH et Rostfrei au Musée Municipal de Royan, aux fins d'exposition.

Article 2

Madame Danielle Martin-Moallic, la donatrice, déclare être bien propriétaire de l'objet désigné et qu'elle est bien d'accord pour en faire don au Musée de Royan, sans conditions.

Elle atteste dégager la ville de ROYAN de toute responsabilité à la suite d'une fausse déclaration.

Article 3

La mention « don de Danielle Martin- Moallic pourra figurer sur les textes de présentation.

Fait à Royan, en 3 exemplaires, le 21 février 2024

La donatrice,

Danielle MARTIN-MOALLIC



Le Maire de Royan

Patrick MARENGO



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 9 avril 2024